



SECTION SYNDICALE NANTES ERAUDIÈRE

Nantes, le lundi 13 Janvier 2020

DE VRAIES AUGMENTATIONS DE SALAIRES SONT NECESSAIRES

PRIME D'EQUIPE ET DROIT DE GREVE

La semaine dernière la direction a annoncé, par la voix d'un de ses représentants, que du fait des nouveaux critères de calcul de la Prime d'Equipe pour 2020 (qui sera versée en 2021), les postiers qui feront grève en 2020 verraient une partie de leur Prime d'Equipe amputée.

LE SYNDICAT CGT CONTESTE CETTE POSITION DE LA DIRECTION

L'article L 2511-1 du Code du travail dit que l'exercice du droit de grève ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux. Ainsi réduire ou supprimer une prime à un salarié en raison de sa participation à une grève est discriminatoire. Ce principe est applicable quelle que soit la prime : prime d'assiduité, prime de fin d'année, prime d'ancienneté...

Cette tentative d'intimidation ne nous fera pas taire.

Par la pétition, par les délégations auprès de la direction, par les manifestations, par la grève, nous continuerons à défendre nos besoins :

- Non aux suppressions d'emplois,
- Non au remplacement des emplois en CDI Poste par des contrats précaires (CDI intérim, CDI gel, CDD, intérim, alternance, professionnalisation...) : des CDI Poste pour tous !
- Oui à des embauches suffisantes dans tous les services,
- Oui à l'augmentation immédiate des salaires,
- Oui au retrait du projet Macron/MEDEF de casse des retraites des salariés,
- Oui, pas un salaire, pas une retraite, ne doit être inférieur à 1800€ bruts,
- Oui à une retraite à 60 ans, et à 55 ans pour les métiers pénibles (dont la distri) à taux plein !
- Oui, à l'intégration des primes dans les salaires.

le syndicat CGT refuse de cautionner le fait que certains agents ne pourraient toucher au maximum que 450€, et d'autres 670€. Pourquoi cette inégalité ? Au nom de quoi ? 670€ pour tous ! Et nous dénonçons également la nouvelle règle sur les arrêts maladie (2 arrêts de travail maximum, pour un total de 6 jours au-delà desquels une « décote » de 9% serait prélevée). Personne ne tombe malade exprès.

La section syndicale CGT de Nantes Eraudière a écrit à la Direction de Nantes Eraudière, pour qu'elle déclare publiquement (par écrit) qu'il n'y aura pas de baisse de la Prime d'Equipe si les postiers défendent leurs conditions de travail par la grève.

POUR CHANGER LES CHOSES IL FAUT S'ORGANISER - ADHEREZ A LA CGT !